

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Nom de l'activité : Les Herbes Folles

Statut : indépendante - personne physique

Représentée par : Aurélie Warin

Coordonnées : rue Mottart Laloi 10 à 4520 Vinalmont - 0471 11 32 63
info@herbesfolles.be - www.herbesfolles.be

Hébergée fiscalement par CREA-JOB ASBL

rue de Huy, 51 - 4300 Wareme - Belgique - BE 0478.542.570

(Directrice : Eve Jumel, +32 (0) 19 33 00 85, info@creajob.be)

2. CHAMP D'APPLICATION

Prestations proposées (à modifier au besoin)

- Organisation et animation de stages créatifs pour enfants (vacances scolaires).
- Organisation et animation d'ateliers ponctuels pour enfants et adultes.
- Activités pédagogiques autour de la nature et de la créativité (ex. anthotypes, arts plastiques, découvertes écologiques).
- Accueil ponctuel d'enfants (journées pédagogiques, grèves scolaires, etc.).

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes commandes passées par un client auprès de Aurélie Warin à tous les contrats de vente et de prestations de services proposés dans le cadre de ses activités (ateliers, stages, balades, animations, etc.).

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales au moment de la passation de commande. Sauf acceptation écrite expresse, toute condition particulière émanant du client est exclue.

Toute commande n'est considérée comme acceptée qu'à la suite :

- d'une confirmation écrite de la part de Aurélie Warin (email, bon de commande signé, etc.)
- ou de la réalisation effective de la prestation.

3. INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

- Les inscriptions se font via le site internet ou par e-mail.
- La réservation est effective à réception :
 - D'un formulaire d'inscription complété
 - Du paiement complet de la prestation

Sauf indication contraire, les prix sont exprimés en euros et TVAC.

Les prix en vigueur sont ceux indiqués au moment de la commande, ou dans les documents de présentation officiels (flyers, site internet, devis...).

Paiement :

- Le solde est à régler pour confirmer l'inscription à la prestation.
- Les prestations personnalisées ou en partenariat peuvent faire l'objet d'un devis et d'une facture spécifiques.

Les paiements se font par virement bancaire sur le compte :

IBAN: BE46 0016 8851 1736 (BIC: GEBA BE BB)

Réclamation :

Toute contestation relative à une facture devra être notifiée par écrit dans un délai de 14 jours suivant sa réception.

Retard de paiement (applicable uniquement pour les événements sur mesure, pas applicable pour les stages) :

En cas de non-paiement à l'échéance :

- Des intérêts de retard de 12 %/an seront dus de plein droit.
- Une indemnité forfaitaire de 12 % du montant impayé, avec un minimum de 50 €, sera également exigible.

6. PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

• Lors d'une animation en partenariat, la mention «en collaboration avec Les Herbes Folles» doit figurer sur :

- Les affiches / flyers
- Les publications sur réseaux sociaux
- Le site web (le cas échéant)
- Le logo fourni par la porteuse doit être utilisé.

4. DURÉE

La durée du contrat ou de la prestation est fixée dans les conditions particulières (date, horaire, contenu).

- En cas de contrat à durée déterminée : il se termine automatiquement à l'issue de la prestation, sauf accord explicite de prolongation.
- En cas de contrat à durée indéterminée (ex. : partenariat régulier), il est résiliable à tout moment moyennant un préavis écrit de 1 mois.

5. EXÉCUTION

Les prestations sont réalisées à l'adresse convenue lors de la commande : lieu d'animation, nature, école, domicile ou tout autre lieu désigné.

- Les déplacements sont facturés à 0,40 €/km au-delà de 15 km A/R depuis [lieu de base].
- Les délais annoncés pour les préparations ou livraisons de supports sont donnés à titre indicatif.
- Aucun retard ne pourra justifier une annulation ni indemnisation, sauf clause contraire.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les supports pédagogiques, créations artistiques ou outils remis restent la propriété de Aurélie Warin jusqu'au paiement complet de la prestation.

Ils ne peuvent être copiés, réutilisés ou diffusés sans l'accord préalable et écrit de la prestataire.

7. GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

Pour les clients professionnels :

Toute réclamation liée à une non-conformité ou un défaut dans le cadre de l'animation ou de la prestation doit être formulée :

- Dans les 7 jours pour les vices apparents,
- Dans les 15 jours suivant la découverte en cas de défaut caché.

Pour les clients particuliers :

Les garanties légales relatives aux prestations de services s'appliquent (articles 1641 à 1649 et 1649 bis à 1649 octies du Code civil).

Chaque personne demeure pleinement responsable de son comportement. Dans le cadre des stages, Aurélie Warin veille à transmettre des consignes claires et adaptées.

Toutefois, en cas de non-respect de ces consignes, d'attitudes imprévisibles ou d'événements extérieurs échappant à notre contrôle, notre responsabilité ne saurait être engagée. Aurélie Warin ne peut garantir l'adhésion de chacun ni intervenir au-delà de ce qui est raisonnablement possible dans un contexte d'accompagnement collectif.
À noter que ... est couverte par une assurance en responsabilité civile professionnelle, conformément à la législation en vigueur, pour l'ensemble de ses activités.

Respect du lieu d'accueil – Comme à la maison... ou presque

Certaines activités, comme les stages et les anniversaires, se déroulent au domicile privé de l'organisatrice. C'est un lieu de vie, un cocon familial, chaleureux et accueillant. Participer à une animation, même payante, c'est être invité le temps d'un moment privilégié – mais cela ne donne pas accès libre aux espaces de vie privés. Comme chez des amis, on est les bienvenus... dans le respect du lieu et de ceux qui y vivent
Il est donc demandé aux enfants, comme aux adultes accompagnants, d'adopter un comportement respectueux des lieux, du matériel et de l'environnement. Tout dommage causé intentionnellement ou par négligence pourra faire l'objet d'une demande de réparation. Aurélie Warin se réserve également le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne dont le comportement compromettrait le bon déroulement de l'activité ou le respect du cadre d'accueil.

8. ANNULATION, RÉSILIATION, INEXÉCUTION

Annulation par l'organisatrice

L'organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter un atelier / un stage si le nombre minimum d'inscriptions de 4 participant-e-s n'est pas atteint, ou en cas de force majeure (maladie, décès, situation exceptionnelle...).

Les participant-e-s seront informé-e-s par email au moins 7 jours avant la date prévue (sauf en cas de force majeure).

Dans ce cas, les participant-e-s ont le choix entre :

- a) un remboursement intégral des sommes versées ;
- b) un report de l'atelier / stage à une autre date.

Annulation par le participant

- Les participant-e-s peuvent annuler leur inscription jusqu'à 7 jours avant l'atelier / stage. Dans ce cas, un bon à valoir sera émis, valable pour une autre session de l'atelier / stage, à utiliser dans un délai maximum de 6 mois.
- En cas d'annulation moins de 7 jours avant l'atelier / stage, aucun remboursement ne sera accordé.
- Si l'annulation est justifiée par un certificat médical ou un motif exceptionnel, le participant pourra bénéficier d'un report de l'atelier / stage dans le délai de 6 mois, mais sans remboursement.
- En cas d'absence lors d'un des jours de stage, aucun remboursement ni bon à valoir ne sera possible.

Modalités de remboursement

Tout remboursement sera effectué dans un délai de 7 jours après notification de l'annulation, par virement bancaire.

Force majeure :

En dehors de toutes situations citées ci-dessus, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible (intempérie, maladie grave, pandémie, grève, etc.) suspend l'exécution des obligations contractuelles sans que cela puisse entraîner une indemnisation.

En cas de prolongation de plus de 60 jours, chaque partie pourra mettre fin au contrat par écrit, sans indemnité, après tentative de conciliation.

Résiliation fautive :

En cas de manquement grave d'une des parties non réparées dans les 30 jours suivant une mise en demeure, l'autre partie peut résilier le contrat et demander une indemnité de 30 % du montant de la commande, sauf cas de force majeure.

9. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les données personnelles transmises à Aurélie Warin sont traitées dans le respect de la réglementation (RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données).

Elles sont utilisées uniquement pour la gestion des inscriptions, la communication des activités et l'envoi d'informations liées au projet.

Le client peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de modification et de suppression de ses données par email à [info@herbesfolles.be].

10. GÉNÉRALITÉS

- Si une clause des présentes CGV s'avère invalide, les autres dispositions restent pleinement valables.
- Aucune tolérance ou inaction ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit.

Toute communication officielle entre les parties pourra se faire par email avec accusé de réception ou par courrier recommandé.

11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit belge.

En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux de Nivelles sont seuls compétents.

12. ACCEPTATION DES CGV

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.